



N° 5 • octobre 2007

doc.be

Ärztegesellschaft des Kantons Bern
Société des médecins du canton de
Berne

www.berner-aerzte.ch

Des contrats qui ne vaudront bien- tôt plus que leur poids en papier Contrats Tarmed cantonaux BE 2004 & 2007 & 2008

La demi-vie des contrats des médecins praticiens avec les caisses maladie est tombée à 1 an dans notre canton. Après presque 50 ans, la Société des médecins a conclu pour la première fois en 2004 un nouveau contrat cantonal avec les caisses pour les médecins praticiens. C'était à l'occasion de l'entrée en vigueur de Tarmed dans le domaine des soins ambulatoires. Ce contrat a été résilié par santésuisse après seulement 18 mois. Notre délégation aux négociations est parvenue, après une année d'intenses discussions, à la conclusion d'un deuxième contrat Tarmed. Ce dernier est entré en vigueur en janvier 2007. Peu de temps auparavant, Helsana, CSS et SWICA avaient déclaré ne pas adhérer à ce deuxième contrat Tarmed. Elles exigeaient de nouvelles négociations. Nous les avons refusées, en fonction du principe selon lequel nous ne négocions qu'avec l'association faitière santésuisse. Sur ce, Helsana s'est tournée vers le gouvernement bernois, ce dernier déclarant ne pas vouloir entrer en matière. Helsana fut par conséquent contrainte de faire valoir son poids à l'interne de santésuisse : en mars 2007, cette dernière nous demandait déjà, après seulement 11 semaines d'application, de remanier le deuxième contrat Tarmed: «Si ce remaniement peut intervenir avant la fin du premier semestre, nous pouvons renoncer à une résiliation du contrat.» Nous pliant à cette aimable sommation, nous avons remanié le contrat en respectant les délais, en incluant de minimes modifications au libellé du texte. Ainsi, le troisième contrat Tarmed cantonal pouvait être accepté également par Helsana, en dépit du maintien du tiers garant en vigueur pour la majorité des cabinets de l'ensemble de la Suisse.

Quels sont les buts poursuivis par le comité cantonal de la Société des médecins dans des temps où règnent de tels troubles? Nous voulons assurer à nos membres une situation contractuelle stable et une valeur du point tarifaire stable également. Nous sommes parvenus jusqu'à maintenant à la réalisation de ce dernier point. Depuis l'été 2005, la VPT n'est restée stable que dans 4 cantons, dont celui de Berne. Au cours des deux dernières années, ce sont au total 16 sociétés cantonales qui n'ont eu, pendant plus d'un an, ni contrat ni de VPT définie par contrat. Les membres de notre Société des médecins ont, eux, toujours pu bénéficier d'un contrat. En résumé:

- en 2008 également, la VPT reste à 86 centimes,
- la culture de négociation de quelques rares caisses nous cause des difficultés,
- le niveau des primes n'est pas le seul critère du choix d'une caisse maladie.

Jürg Schlup,
président de la Société des médecins

La campagne de vaccination
contre la grippe de PME bernoises
à nos portes 2

Communications du secrétaire 3

Loi fédérale sur les professions
médicales universitaires 3

Visana et les médecins conseil:
entretien avec le chef du service de
presse de Visana, Christian Beusch 5

200ème anniversaire de la SMCB:
journée d'inauguration à Berthoud 7

Knock, Knock, Knock ou:
petit à petit l'oiseau fait son nid 8

Partie centrale (détachable)
Contrat d'adhésion TARMED 2008

www.bekag.ch: un service pour les membres de la SMCB
Sur le site de la SMCB vous pouvez trouver, dans les pages destinées aux
membres, des nouvelles d'actualité.

Traduction de Jean-Jacques Gindrat

La campagne de vaccination contre la grippe de PME bernoises à nos portes



Dr Marcus Grossenbacher, médecin spécialiste FMH en médecine générale, président de l'Association bernoise des médecins de famille, Ringgenberg

Chères – chers médecins de famille du canton de Berne,
Chères – chers médecins spécialistes en fonction de médecin de famille

Les collaboratrices et collaborateurs des entreprises de PME bernoises vont bientôt se présenter dans votre cabinet pour la vaccination contre la grippe (voir à ce sujet mon article paru dans doc.be 4/2007). Je voudrais faciliter votre travail par ces quelques recommandations:

Instruisez votre équipe d'assistantes au sujet du déroulement de la campagne.

- Vous pouvez télécharger la fiche d'information élaborée par l'OFSP et le CMPR au moyen du lien suivant:

www.kollegium.ch/media/cm/dokbl_gripimtg_2007.doc

- Montrez-leur le bon figurant une nouvelle fois sur cette page.
- Commandez auprès de l'OFSP les fiches pour patients sur le thème de la vaccination contre la grippe (Office de documentation Prévention contre la grippe, case postale, 3000 Berne 6, téléphone 031 352 14 60, courriel: grippe@bag.admin.ch). Chaque candidat à la vaccination remplit une telle fiche de documentation.

L'assistante médicale indique le nom commercial du vaccin, mentionne la date, contrôle si l'accord a été donné et appose son visa sur la feuille.

- La facturation se fait sans prestations Tarmed au moyen des bons collectés à adresser au secrétariat de PME bernoises, Technikumstrasse 14, 3401 Benthoud, avec un bulletin de versement libellé au nom du propriétaire du cabinet.
- Les 25 francs convenus couvrent le vaccin, le matériel nécessaire à l'injection et le travail administratif de votre assistante médicale.

Je vous remercie de votre engagement dans le cadre de la prévention de la grippe et de votre soutien à cette campagne de RP en faveur de la médecine de famille dans le canton de Berne.

Avec mes meilleurs messages automnaux de l'Ouest de l'Oberland.



Agenda 2007

25 octobre 2007
Assemblée des délégués

Impressum

doc.be, Organe de la Société des médecins du Canton de Berne – Edité par la Société des médecins du Canton de Berne, Bolligenstrasse 52, 3006 Berne / paraît 6 x par an.
Responsable du contenu: Comité de la Société des médecins du Canton de Berne.
Rédacteur: Marco Tackenberg, Service de presse et d'information, Postgasse 19, 3000 Berne 8
Tél. 031 310 20 99; Fax 031 310 20 82;
E-Mail: tackenberg@forumpr.ch
Annonces: P. Wolf, Bolligenstrasse 52, 3006 Berne
Tél. 031 330 90 00; Fax 031 330 90 03;
E-Mail: pwolf@bekag.ch
Mise en page: Marianne Kocher, Service de presse et d'information, Postgasse 19, 3000 Berne 8
Impression: Druckerei Hofer Bümpliz AG, 3018 Berne
Edition octobre 2007



Dokumentationsblatt für Grippeimpfung (Grippeimpftag 2007)

Name: Vorname: Jahrgang:

Adresse: Ort:

Kontraindikationen

	Nein	Ja
Haben Sie gegenwärtig Fieber?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> später impfen
Haben Sie eine Überempfindlichkeit auf Hühnereiweiss?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> mit Arzt besprechen
Sind bei früheren Impfungen Probleme aufgetreten?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> mit Arzt besprechen

Information der Patientin/des Patienten über die Grippeimpfung:

Communications du secrétaire



Dr Thomas
Eichenberger,
secrétaire de la
SMCB

Révision de la rémunération de l'activité privée du médecin

La direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) du canton de Berne a édicté le 15 février 2007 une ordonnance administrative interne. Cette dernière contient des dispositions d'exécution de la loi et de l'ordonnance sur les soins hospitaliers au sujet de la rémunération de l'activité privée du médecin.

La Société des médecins du canton de Berne n'était pas, jusqu'à récemment, au courant de l'existence de ce document. En d'autres termes, il s'agit d'une directive non négociée, édictée unilatéralement par l'administration. Elle influence directement le niveau du revenu provenant de l'activité médicale privée. Nous prions par conséquent nos médecins cadres de ne pas accepter les décomptes des hôpitaux régionaux établis sur la base du document mentionné avant que les problèmes juridiques encore ouverts n'aient été résolus et/ou réglés en commun par la direction de l'hôpital et les médecins cadres.

Les frais d'exploitation de l'hôpital sont couverts par l'assurance de base. C'est pourquoi l'introduction de la nouvelle disposition, selon laquelle seuls les coûts non couverts doivent être rémunérés, a pour conséquence une réduction du niveau des contributions. On ne connaît pas encore l'importance de cette dernière. Il convient, selon nous, de tenir compte des points suivants:

1. La nouvelle disposition est entrée en vigueur le 1.1.2007. Par conséquent, pour le premier semestre 2007, il ne faudrait plus accepter des contributions forfaitaires de l'ordre de grandeur de 40%.
2. Le supplément pour les coûts administratifs d'un ordre de grandeur de 10% proposé par la SAP n'est pas acceptable, les coûts générés au niveau de l'hôpital par la gestion des honoraires pour les médecins sont nettement moins élevés. La chose vaut également pour le montant forfaitaire figurant sous le titre «Contribution pour l'assurance RC». Celui-ci est fixé à 2.5%. La manière de le calculer ne nous est pas connue.
3. La question de savoir si les contributions qui sont dues selon la législation de l'AVS, de l'AC et l'AA, et qui, selon la loi, incombent en partie à l'employeur, peuvent être entièrement répercutées, n'a pas encore été résolue.

Selon nous, en totalité ces contributions ne devraient certainement pas dépasser 25%. Le document mentionné peut dès maintenant être consulté sur le site www.bekag.ch. En cas de questions, adressez-vous le matin de 8-12 h (à l'exception du mercredi) au service juridique de la SMCB (notre collègue Oliver Macchi: omacchi@berner-aerzte.ch).

Félicitations

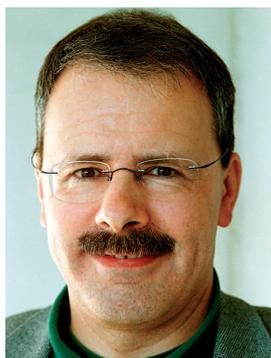
Nous adressons nos félicitations à
Madame Marie-Thérèse Zurkinden



à l'occasion de ses 25 années de service au bénéfice de la Société des médecins du canton de Berne. Madame Zurkinden accomplit, dans notre secrétariat, avec diligence et exactitude, tous les travaux administratifs qui ne sont que rarement portés à connaissance et qui sont néanmoins indispensables au fonctionnement de notre Société. Mme Zurkinden fait preuve par ailleurs d'une grande flexibilité en ce qui concerne ses horaires: en cas d'absence de ses collaboratrices, elle n'hésite pas à se mettre à disposition. Nous sommes heureux de pouvoir continuer à bénéficier des services de Mme Zurkinden.

L'Université de Berne a attribué le 27 septembre de cette année à notre collaborateur du service juridique, **Monsieur Oliver Macchi**, le titre de docteur. Nous adressons nos félicitations au Dr Macchi et lui souhaitons de continuer à trouver du plaisir dans son travail auprès de la SMCB.

«La formation postgraduée dure au minimum deux et au maximum six ans»



Dr Jürg
Schlup, président de la
SMCB

Loi fédérale sur les professions médicales universitaires 2006, LPMéd art. 18, al. 1

La formation postgraduée des médecins est soumise à une nouvelle réglementation. La loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd) prévoit une obligation de formation postgraduée d'au moins deux et au maximum de six ans. Quelles

sont les répercussions de la réglementation nouvelle sur l'exercice de l'activité professionnelle des médecins?

Au cours des récentes décennies, les médecins conscients de leurs responsabilités ne se contentaient pas des seules connaissances acquises avec le diplôme fédéral de médecin; en effet, ce dernier ne pouvait plus satisfaire aux exigences d'un exercice responsable de la profession. Ils se perfectionnaient pendant nettement plus longtemps que les 6 ans requis pour l'obtention du titre de **spécialiste FMH** et même les non-porteurs de titre consacraient plus de cinq ans à leur formation à la suite du diplôme fédéral (Bull.méd.suisse 2002; no 23 p.1162). **Cette formation postgraduée**

durait en moyenne de 5 à 9 ans, elle est limitée par la loi de 2 à 6 ans.

Il faut souhaiter que, ce faisant, la formation postgraduée deviendra plus efficace et que les médecins spécialistes formés en Suisse pourront faire carrière plus rapidement, respectivement qu'ils pourront passer plus vite à la pratique. Le Conseil fédéral envisage de créer un Institut pour la formation postgraduée et de priver ainsi la FMH du monopole de la formation postgraduée. La FMH doit couper court à cette attaque contre l'organisation libérale, corporative de la formation postgraduée!

La limitation mentionnée de la durée de la formation postgraduée pourrait également représenter une limitation des compétences dans l'exercice de l'activité profes-

sionnelle. En effet, selon la LPMéd, des médecins conscients de leurs responsabilités devraient pouvoir, plus souvent qu'à l'heure actuelle, ne disposer que de deux ans de formation postgraduée. Le législateur affirme à ce sujet: «Les personnes exerçant une profession médicale universitaire ... respectent les limites des compétences qu'elles ont acquises.» (LPMéd art. 40a). Cela ne me rassure qu'en partie.

Aujourd'hui, l'opinion qui prévaut est la suivante: «La formation des médecins dans les universités suisses est plus proche de la pratique et meilleure qu'en Allemagne.» (Matthias Meyer-Wittkopf, médecin cadre de nationalité allemande, hôpital de l'Île; BernerZeitung 17.7.2007). De plus, «la formation postgraduée en Suisse est une des meilleures en Europe (Max Giger, membre

du comité central de la FMH; Berner Zeitung 19.7.2007).

A l'origine, en 1877, la loi fédérale n'exigeait aucune obligation de formation postgraduée dans le cadre de la liberté d'établissement du personnel médical. Une obligation de formation postgraduée de deux ans au minimum n'existe que depuis 2002. Elle a été introduite dans le cadre des accords bilatéraux. C'est maintenant la LPMéd de 2006 qui l'exige également. Pendant une période de 130 ans nous avons avancé de deux ans en ce qui concerne la formation postgraduée – quel progrès! Les médecins bénéficiant d'une formation postgraduée de deux ans sont-ils moins bons que ceux qui l'ont poursuivie pendant six ans? Ils sont plus facilement substituables, par exemple par des «primary care nurses».



Unser Doktor heisst René.

Eine Frage, ein Anruf, eine Antwort. Und wenn René nicht zu sprechen ist, dann Hélène, Egidio, Ernst oder Hans. Insgesamt sind 5 FAMH-Spezialisten für Sie da und helfen gerne bei der Beurteilung und Interpretation der Ergebnisse. Versteht sich: alle mit über 20-jähriger Laborerfahrung. Aber Freude an der Arbeit wie am ersten Tag. Wie unsere 45 anderen MitarbeiterInnen auch, Doktor hin oder her.

medics labor
professionell und persönlich

Medics Labor AG
Chutzenstrasse 24
3001 Bern
info@medics-labor.ch
www.medics-labor.ch

T 031 372 20 02
F 031 371 40 44

Wir lassen Sie nicht einfach hängen

Existenzsicherung für Freipraktizierende
Besonders in schwierigen Zeiten braucht man Partner, auf die man sich verlassen kann. Als Genossenschaft ist die Ärztekasse einzig und allein ihren Kunden und Mitgliedern, den freipraktizierenden Ärztinnen und Ärzten, verpflichtet. Mit ihren vielfältigen Dienstleistungen leistet sie einen bedeutenden Beitrag zur Existenzsicherung des Kleinunternehmens Arztpraxis.

Ä K **ÄRZTEKASSE**
C M **CAISSE DES MÉDECINS**
CASSA DEI MEDICI

ÄRZTEKASSE
Genossenschaft
Steinackerstrasse 35 · 8902 Urdorf
Telefon 044 436 17 74 · Fax 044 436 17 60
www.aerztekasse.ch
marketing@aerztekasse.ch

publix.ch

Les médecins conseil des assureurs maladie: des aides à l'exécution ou des experts indépendants?

L'indépendance des médecins conseil des assureurs maladie a été mise en question récemment par la Conférence des sociétés cantonales de médecine (CCM). doc.be, pour en savoir plus, s'est entretenu avec Christian Beusch, le chef de presse de Visana.



Christian Beusch, chef de presse de Visana, travaille depuis environ dix ans dans le domaine de l'assurance maladie. Il est marié, père de deux garçons, lève-tôt et lecteur passionné d'ouvrages d'histoire.

Comment Visana a-t-elle organisé son service du médecin conseil?

Le service du médecin conseil, c'est sa dénomination à l'interne chez Visana, fait partie, au plan de l'organisation, du domaine «Services» et dépend du CEO remplaçant.

Il n'existe en particulier pas de subordination au domaine des prestations au plan professionnel. Le service du médecin conseil dépend, pour l'ensemble de la Suisse, du directeur du service du médecin conseil du siège principal à Berne. C'est dans le but d'assurer une unité dans la pratique de la médecine des assurances dans tous nos centres de prestations.

Qui fait partie de l'équipe du médecin conseil de Visana?

En fonction de la grandeur d'un centre de prestations, le service du médecin conseil est constitué de médecins conseil à plein temps ou de médecins conseil travaillant sur mandat. Dans le cas de certaines disciplines spécialisées, un spécialiste de la branche est mis à contribution. Au niveau administratif, le service du médecin conseil bénéficie de l'aide de son secrétariat. Ses collaborateurs sont des aides du médecin conseil en fonction des dispositions de ce qui s'appelle le contrat du médecin conseil entre la Fédération des médecins suisses (FMH) et santésuisse, l'association des assureurs maladie suisses.

Quelles sont les tâches du service du médecin conseil?

Nos médecins conseil, pour nous assureurs maladie, font des recommandations dans le cadre de questions de nature médicale concernant la prise en charge de prestations et d'utilisation du tarif. Ils évaluent selon un point de vue médical si, selon la loi sur l'assurance maladie (LAMal) les conditions sont remplies pour la prise en charge des prestations et nous font, à nous assureurs, une recommandation.

Les médecins conseil se limitent donc aux seules recommandations?

Oui. La décision d'accepter ou de refuser une prestation n'est pas prise par nos médecins conseil mais par les responsables dans les centres de prestations.



Chez Visana, le service du médecin conseil est subordonné au directeur remplaçant. Il n'existe aucune relation de dépendance par rapport au domaine des prestations.

Pourquoi un médecin n'est-il pas toujours en relation avec le même médecin conseil?

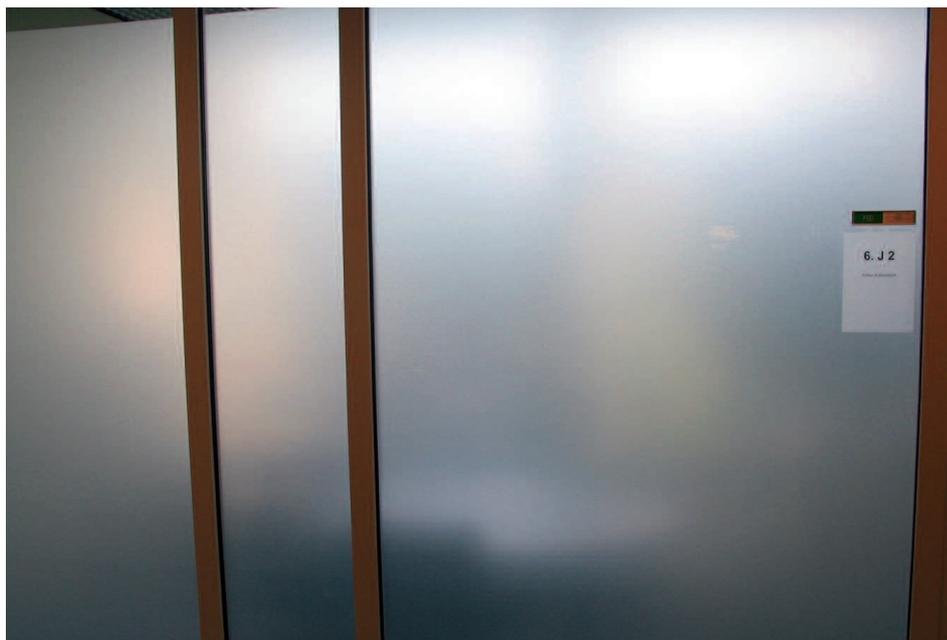
En fonction de leur lieu de domicile, les assurés Visana sont attribués à un centre de prestations. Il en résulte que, selon le lieu de résidence de l'assuré, ce sont les médecins conseil responsables de la dite région qui traitent le cas. L'attribution se fait, de plus, en fonction de la discipline spécialisée.

Nos membres se plaignent parfois des difficultés qu'il y a à entrer en relation avec le médecin conseil. Avez-vous connaissance de ces plaintes?

Nous n'avons connaissance d'aucune plainte de cette nature. Les médecins conseil de Visana peuvent être contactés par écrit ou par téléphone. Il peut évidemment parfois être difficile d'entrer immédiatement en contact par téléphone à la suite de rendez-vous, etc. Dans tous les cas, il est possible de communiquer sa requête et de demander un appel en retour.

Les médecins conseil sont salariés par les assureurs maladie. N'y a-t-il pas un danger qu'ils deviennent les exécuteurs des caisses maladie?

L'indépendance des médecins conseil est précisément réglée dans la loi sur l'assurance maladie (LAMal). Selon l'article 57, alinéa 5 «ils évaluent les cas en toute indépendance.»



Alors que le bâtiment de Visana est construit de façon transparente, le domaine du médecin conseil en est clairement séparé et il n'est accessible qu'à l'équipe du médecin conseil.

L'indépendance exigée par la loi est la condition indispensable à l'exercice de toute activité de médecin conseil, elle ne laisse aucun espace de libre interprétation.

Cela entraîne, ainsi que nous l'avons constaté chez Visana, que nos médecins conseil, dans leurs recommandations, prennent parfois des décisions contraires aux intérêts de l'assureur. Cette indépendance est garantie – à côté de mesures d'organisation – en particulier par le

fait que les médecins conseil, ainsi que déjà mentionné, se limitent exclusivement aux questions relevant du domaine médical.

Comment Visana peut-elle garantir la protection des données?

La protection des données est assurée par un faisceau de mesures. Les plus importantes sont: les documents destinés au médecin conseil sont requis au moyen d'une enveloppe réponse spéciale. Le courrier entrant destiné au médecin conseil est déposé dans une boîte à lettres séparée. Le secrétariat du médecin conseil et les documents se trouvent dans un lieu séparé, fermé. Le système informatique du médecin conseil, dans lequel les documents entrants sont enregistrés, ne peut pas être consulté par le service des prestations. Les collaborateurs des centres de prestations posent des questions précises au médecin conseil au moyen de formulaires internes ad hoc, le médecin conseil donne sa réponse. Les collaborateurs n'ont aucun accès aux documents du médecin conseil. La protection des données est fixée par écrit dans différentes directives contraignantes pour tous les collaborateurs. De plus, tous les collaborateurs doivent signer une obligation de protection des données qui s'étend au-delà de la fin de leur collaboration avec Visana.

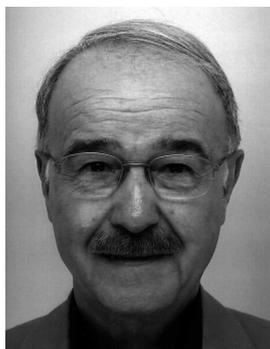


Chez Visana, les documents destinés au médecin conseil sont requis au moyen d'une enveloppe réponse spéciale. Le médecin conseil dispose d'une boîte à lettres séparée.

Entretien:
Marco Tackenberg,
service de presse et d'information
Photos: Marco Tackenberg

Médecine pour demain – depuis 200 ans

Journée d'inauguration du samedi 25 octobre 2008 à Berthoud



Prof. honoraire
Emilio Bossi
président
du comité
d'organisation

Les festivités du 200^{ème} anniversaire de la SMCB seront inaugurées à Berthoud, là où notre Société a été fondée. La matinée est réservée à la Fête d'inauguration. Diverses manifestations destinées à la population auront lieu l'après-midi. Je voudrais vous présenter le programme de cette journée sur la base du plan d'organisation tel qu'il est connu à l'heure actuelle – et vous encourager à y participer.

Conférence de presse

Le but de notre jubilé est le renforcement du contact de la Société des médecins avec le public et le monde politique. C'est la raison pour laquelle il faut faire connaître le jubilé et son programme, l'histoire de la Société des médecins et les services de ses membres en faveur du public, ainsi que notre attitude à l'égard de l'évolution de la médecine et de la politique de la santé. La conférence de presse, qui aura lieu le matin, est destinée à cet effet.

Fête d'inauguration

A la suite de la conférence de presse, la Fête d'inauguration aura lieu dans l'auditorium de la Haute école pour la technique et l'informatique. A la suite des salutations adressées aux personnes présentes par le Directeur de la santé publique du canton de Berne, le maire de la ville de Berthoud et le président de notre Société, le Prof. Urs Boschung, historien de la médecine, présentera l'histoire de la Société. Nous souhaitons inviter, à titre d'orateur princi-

pal, un politicien de la santé d'envergure nationale. (L'invitation ne sera adressée qu'après les prochaines élections fédérales...). C'est à l'occasion de la Fête d'inauguration, au cours de laquelle l'Orchestre des médecins se produira, que sera lancé le concours pour les enfants. Nous nous le représentons sous la forme d'un concours de dessin destiné aux classes d'école du canton sur le thème de la santé.

Manifestations destinées à la population

Ces manifestations auront lieu au cours de l'après-midi dans les locaux de la Haute école.

Exposition de cabinets médicaux au cours des siècles

L'évolution de la médecine et la façon dont nous nous imaginons son développement futur seront présentées aux visiteuses et aux visiteurs au moyen d'une exposition de cabinets médicaux des années 1809, 1909 (présentant le mobilier et les instruments originaux de l'époque), ainsi que de 2209 (des idées très sérieuses devraient pouvoir être traduites au moyen de méthodes de science fiction). Des collègues, qui auront été formés spécialement, habillés dans des costumes d'époque, seront à la disposition de la population pour donner des explications. Les décors et la formation seront généreusement mis à notre disposition par l'Institut d'histoire de la médecine de notre Université. Les inscriptions pour assurer les différents rôles de collègues actuels et du futur sont les bienvenues.

Intermèdes musicaux

L'idée sur laquelle s'appuie le jubilé est celle de rapprocher les médecins de la population. Des collègues pratiquant la musique vont présenter à tour de rôle des intermèdes. L'accord nous a déjà été donné par plusieurs passionnés de musique. Il est encore possible de s'annoncer. Si vous sentez concerné, n'hésitez pas (la musique classique et le jazz seront représentés,

nous apprécierions également la musique populaire !).

Expositions des œuvres de peintres médecins et d'autres artistes médecins en arts plastiques

Dans le même ordre d'idée, nous organisons une exposition des œuvres de collègues actifs dans les arts plastiques. Elle aura lieu dans le Foyer de l'auditorium de la Haute école et durera une semaine, du jour d'inauguration jusqu'au samedi 1^{er} novembre. Dans ce cas également: celui qui se sent concerné et souhaiterait exposer ses œuvres est prié de s'annoncer!

Manifestations de médecine sportive

Le sport intéresse de nombreuses personnes, le rôle qu'il joue pour maintenir la santé (de même que pour la mettre en danger) est discuté. Le Prof. Hans Hoppele, de l'Institut d'anatomie de notre Université, va présenter, avec son équipe, des méthodes d'évaluation, auxquelles les visiteurs pourront se soumettre. Il les a déjà présentées avec beaucoup de succès à l'occasion de l'inauguration du Stade de Suisse. Il est actuellement à la recherche d'autres médecins du sport qui accepteraient de collaborer. Une fois encore: annoncez-vous!

Première de «Knock ou le triomphe de la médecine» de Jules Romains

En soirée, au Casino Théâtre de Berthoud, aura lieu la première du «Docteur Knock» destinée aux invités. Notre collègue Hans-Werner Leibundgut, à l'origine du projet théâtral, vous en dira plus à ce sujet dans le cadre d'un prochain doc.be.

Veillez réserver la date de la Journée d'inauguration

Le comité de notre Société et les organisateurs seraient très heureux que vous participiez à la fête d'inauguration et / ou aux manifestations de l'après-midi, ce serait un beau témoignage de solidarité et représenterait pour vous et vos proches une expérience intéressante et variée.

Adresse pour les collègues qui veulent participer activement:

emilio.bossi@bluemail.ch

Knock, Knock, Knock ou petit à petit l'oiseau fait son nid

Le **casting** est terminé. Il s'agissait de trouver les médecins, femmes et hommes, les assistantes médicales et les aides pour la production du «Docteur Knock ou le triomphe de la médecine», qui va se mettre en route en février 2008.

Des 31 personnes qui se sont annoncées, 15 se sont mises à disposition pour tenir un rôle. Sept ont renoncé. Sept personnes intéressées ne pouvaient pas se libérer aux dates proposées et seront convoquées en octobre. Deux messieurs se sont proposés en qualité de machinistes, bravo!

Le premier contact avec tous les participants a été très agréable. L'échange d'informations concernant l'effort à fournir a constitué l'un des points principaux. L'exécution d'une scène de Knock a permis de mettre en évidence le potentiel de jeu

théâtral. On a pu envisager certaines prises de rôle. Il est piquant, pour des professionnels de la médecine, de se confronter à des situations «knockiennes». Les répétitions seront passionnantes.

Nous avons besoin d'un certain nombre d'aides en coulisse, par exemple:

- Une **assistante metteur en scène** ou un **assistant metteur en scène** qui doit consigner les indications du metteur en scène Reto Lang et exécuter ses ordres, concernant généralement l'organisation. Ce travail constitue une expérience unique pour des personnes qui voudraient, plus tard, assumer de leur côté le rôle du metteur en scène.
- Une ou un **souffleur**.
- Une ou un **accessoiriste**, qui s'occupe

des différents accessoires et en assure la responsabilité durant la tournée.

- Une **habilleuse** – ou un habilleur qui s'occupe des costumes des actrices et des acteurs, les réunit pendant la tournée et les met en ordre. Le côté intéressant de cette activité est de pouvoir collaborer étroitement avec la créatrice des costumes, Madame Inge Gil Klossner – une personnalité aux côtés de laquelle il sera possible de beaucoup apprendre.

Nous avons également besoin de **deux personnes pour chaque représentation** qui seront responsables de la **caisse** et de deux aides pour le **montage et le démontage**. Pouvez-vous vous libérer pour l'une des soirées et accepter de remplir des corvées en faveur de votre société des médecins – ainsi que ce devrait être le cas dans toute bonne société? Le recrutement de toutes ces forces a lieu dans les différents cercles – vous pouvez vous annoncer, vous ou votre assistante médicale, auprès du président de votre cercle ou directement auprès de Reto Lang:

Représentant	Nom	Prénom	Téléphone	Courriel
Berne-Ville	Marth	Daniel	031 311 12 33	dmarth@hin.ch
Berne-Campagne	Günter	Andreas	031 849 11 15	a.guenter@blueemail.ch
Bienne-Seeland	Strnad	Jindrich	032 323 70 70	jstrnad@bluewin.ch
Emmental	Schütz	Ruedi	032 626 45 45	rsbu@gmx.ch
Oberland	vacant			
Haute-Argovie	Schmid	Roman	062 923 19 24	schmidr1@gmx.ch
Pierre-Pertuis	Steiner	Charles-André	032 487 48 03	charlesasteiner@yahoo.fr
Thoune et environs	Husi	Markus	033 244 10 44	mhusi@swissonline.ch
Metteur en scène	Lang	Reto	079 446 17 23	reto.lang@datacomm.ch
SMCB	Wolf	Piroschka	031 330 90 00	pwolf@hin.ch
Directeur de projet	Leibundgut	Hans-Werner	032 313 20 80	hans.w.leibundgut@hin.ch

Pourquoi tout cela? Nous avons un message qui nous est destiné et que nous destinons à l'extérieur:

«Les gens bien portants sont des malades qui s'ignorent.»

Knock met en garde les médecins et les invite à ne pas se prendre trop au sérieux. Knock conseille aux spectateurs de ne pas attribuer trop d'importance à la médecine. Le bénéfice des représentations sera attribué à la Aeschbacherhuus de Münsingen et à la fondation pour les enfants non-voyants de Zollikofen. Les médecins bernois, femmes et hommes, ainsi que les assistantes médicales se mettent en scène au profit d'enfants malades et non voyants – pour que, eux-aussi, puissent rire.

Dr Hans-Werner Leibundgut et Reto Lang
co-responsables
du projet partiel «Théâtre ambulat»

Nouvelle arrivée

Depuis le 1.6.2007, **Madame Franziska Zuber** travaille dans notre secrétariat.

Mme Zuber s'est rapidement habituée à la matière de son travail et s'est remarquablement intégrée à l'équipe de la SMCB.

Nous souhaitons à Mme Zuber de continuer à trouver du plaisir dans son activité professionnelle.

